



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique Centrale



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°007/CEEAC/PADCRE/2026 (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

**RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR MENER UNE ETUDE SUR LA
DURABILITE FINANCIERE ET ASSISTER A L'ETABLISSEMENT DU
PROGRAMME D'ACTIVITES ET DU BUDGET TRIENNAL DE LA
COMMISSION REGIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE DE
L'AFRIQUE CENTRALE (CORREAC)**

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE). Le projet Prévoit, dans le cadre de sa composante 3 envisage le recrutement d'un consultant individuel pour mener une étude sur la durabilité financière et assister à l'établissement du programme d'activités et du budget triennal de la commission régionale de régulation de l'électricité de l'Afrique centrale (CORREAC).

2. L'objectif général de cette étude est d'évaluer la viabilité financière de la CORREAC et de proposer des mécanismes durables de financement et de renforcement institutionnel, tout en accompagnant l'élaboration de son programme d'activités et de son budget triennal.

3. La mission principale de l'Expert est de (i) Faire un benchmark des moyens de financement des autorités régionales de régulation du secteur de l'électricité au sein des Communautés Economiques Régionales et des pools énergétiques de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et de l'Afrique Australe ; (ii) Déterminer les besoins de financement nécessaires à la mise en œuvre du programme d'activités de la CORREAC ; (iii) Rechercher et Identifier les sources de financement possibles internes à travers le marché régional de l'électricité, et à travers les sources externes, ainsi que les mécanismes viables permettant de répondre aux besoins identifiés. Les contributions propres des Etats prises comme subventions ne devant être prise en compte qu'en dernier ressort. (iv) Identifier au travers des partenaires techniques les axes de coopération viables et disponibles, pouvant accompagner la CORREAC dans le financement de ses activités, ainsi que les mécanismes de financement y associés ; (v) Assister l'Unité de Démarrage de la CORREAC dans l'élaboration du programme d'activités et du budget triennal de la CORREAC, et (vi) Proposer des recommandations et un plan d'action pour assurer la durabilité financière et institutionnelle de la CORREAC.

4. Dans le processus de finalisation et d'approbation de ses rapports d'étude (Rapport provisoire de l'étude sur la durabilité financière de la CORREAC, Projet de programme d'activités et de budget triennal de la CORREAC), le consultant sera appelé à organiser un atelier de validation réunissant des Experts de la CORREAC (6), deux représentants de la Cellule d'Exécution du Projet PADCRE et deux représentants du PEAC, soit dix (10) personnes, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo pour 2 jours. En dehors des aspects techniques sus- mentionnés, le consultant doit posséder un minimum de capacité d'organisation de réunion ou atelier de cette dimension.

5. La Commission de la CEEAC invite les Consultants Individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants Individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae, documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Cellule d'Exécution du PACDRE

Commission de la CEEAC

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 26/06/2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR MENER UNE ETUDE SUR LA DURABILITE FINANCIERE DE LA COMMISSION REGIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CORREAC)** ».